

Département du GARD  
Arrondissement de NIMES  
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE  
Service Occupation du Domaine Public et Cadre de vie  
Libertés publiques et pouvoir de police

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025-12-1603

**Objet : Reprise de concessions terrain commun dans la 5<sup>ème</sup> extension de cimetière communal et du caveau provisoire dans la 2<sup>ème</sup> extension du cimetière communal**

**Le Maire de la commune de Bagnols-sur-Cèze,**

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,  
Vu l'article L2213-7-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,  
Vu l'article R2223-20 du Code général des collectivités territoriales  
Vu les articles 225-17 et 225-18-1 du code pénal,  
Vu la délibération n°2020-07-020a du Conseil municipal du 03 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 8,  
Vu la décision municipale n°2024-12-30,  
Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze doit disposer d'emplacements funéraires suffisants pour répondre à la demande de toutes les familles qui souhaitent inhumer leurs défunts,  
Considérant la nécessité de maintenir une rotation de cinq années en cinq années pour de nouvelles sépultures en terrain commun,  
Considérant que la période d'occupation des défunt inhumés en terrain commun est échue et qu'il convient de fixer la date de reprise des terrains temporaires dont le délai d'utilisation est venu à expiration afin d'y affecter de nouvelles sépultures,

### ARRETE

**Article 1 :** les concessions terrain commun dans la 5<sup>ème</sup> extension et celles du caveau provisoire dans la 2<sup>ème</sup> extension du cimetière communal seront effectivement reprises entre lundi 12 janvier et le vendredi 16 janvier 2026. Les ayants-droits ont jusqu'au vendredi 09 janvier 2026 pour procéder à l'enlèvement des décors sur la concession, passée cette date la ville de Bagnols-sur-Cèze les enlèvera d'office et en disposera librement : liste des concessions.



## TERRAIN COMMUN et CAVEAU PROVISOIRE

Cimetière	Attribution numé	Concessionnaire	date de naissance	date de décès	temps depuis inhumation
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-10	M. DECROTY JEAN PIERRE EMILE GHISLAIN JOSEPH	24/07/1938	07/01/2012	13 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-11	M. TINEL JEAN FERNAND	28/03/1924	14/11/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-12	M. MAILLARD RICHARD ALBERT LOUIS	07/06/1955	30/08/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-13	MME Vve MEILLASSOUX MARIE LOUISE née MERIGUET	21/05/1915	05/08/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-14	M. HUGUET GILBERT ACHILLE	05/01/1926	07/02/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-15	MME ép UNAYUK SIMONE CORINNE née REBER	25/03/1963	05/07/2012	13 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-16	MME BECQUE ANNA JEANNE	16/05/1920	25/09/2012	13 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-1	MME Vve GUEYRAUD YVONNE - Alice-Philippine née CONTAMIN	09/04/1912	21/11/2007	18 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-2	M. MORIZOT DOMINIQUE JEAN LUCIEN	03/03/1960	13/09/2008	17 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-3	MME Vve EMIN CHRISTIANE MARGUERITE née PLOURIN	25/01/1909	25/11/2008	17 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-4	MME Vve LOUVION SIMONNE née MATEU	20/02/1924	11/01/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-5	MME Vve BOUQUET MARGUERITE AUGUSTINE née VEYSSEYRE	10/11/1912	18/02/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-6	M. BOUKEF ABES	18/12/1952	27/07/2010	15 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-7	MME Vve LASSALLE MARIE ROSE née NOUGARET	26/05/1923	13/09/2011	14 ans
5EME EXTENSION (5)	C.COMMUN1-8	M. AMARETTI LOUIS	18/10/1917	19/01/212	13 ans
5ème EXTENSION (5)	C.COMMUN1-9	VIGOGLIE JEAN-PIERRE	05/05/1905	2016	9 ans
5EME EXTENSION (5)	J-22-1	M. PIERRE PATRICK LOUIS	02/05/1952	23/04/2017	8 ans
5EME EXTENSION (5)	J-22-2	M. DEJARDIN RENE HENRI JOSEPH	23/02/1932	19/03/2018	7 ans
5EME EXTENSION (5)	J-22-3	M. PILLIEN JEAN RENE	16/03/1933	01/04/219	6 ans
5ème EXTENSION (5)	J-22-4	M. MARTINEZ VINCENT	07/12/1963	10/09/2019	6 ans
5ème EXTENSION (5)	J-22-5	M. CHAMBERT GERARD ANDRE RAYMOND	15/02/1949	13/05/2020	5 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-1	MME JACKEL MARIE ROSE	02/09/1922	07/12/2012	13 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-10	M. AROD ROBERT RENE	27/10/1946	03/07/2016	9 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-11	M. HAFFNER CLAUDE MARCEL	21/06/1969	08/07/20216	9 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-2	M. SPANGARO FRANCOIS STANISLAS	22/09/1944	13/02/2013	12 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-3	M. GABOURIAUD JEAN	19/12/1947	11/05/2013	12 ans
5ème EXTENSION (5)	K-21-4	QUENELISSE HERVE	08/09/1948	27/06/2019	6 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-5	M. EL MANSOR EL MAKE	1952	09/07/2014	11 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-6	M. CUFOS MICHEL ANTOINE	28/06/1950	27/08/2014	11 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-7	MME PIERROT ANDREE MARINETTE	11/07/1925	26/05/2015	10 ans
5EME EXTENSION (5)	K-21-8	M. OSGANIAN PIERRE OSKIAN	31/07/1937	29/07/2015	10 ans
2EME EXTENSION	Caveau Provisoire	HENRICH Robert Lucien	12/02/1925	09/04/1982	23 ans
2EME EXTENSION	Caveau Provisoire	BOUTRY née LOYEAU Elisabeth Gabrielle Françoise	26/11/1942	14/06/20214	11 ans
2EME EXTENSION	Caveau Provisoire	FERRER Célestine	29/07/1901	23/06/1982	23 ans
2EME EXTENSION	Caveau Provisoire	RUDEAU née PERRIN Geneviève-Marie-Elisabeth	23/05/1900	19/09/1982	23 ans

**Article 2 :** Les corps ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans les boîtes à ossements ou reliquaires.

Le dépôt à l'ossuaire, situé dans la 5<sup>ème</sup> extension, s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés.

**Article 3 :** Les restes des personnes, si l'état le nécessite, pourront faire l'objet d'une crémation, puis un dépôt de l'urne au sein de l'ossuaire, situé dans la 5<sup>ème</sup> extension.

**Article 4 :** L'état civil des personnes (nom, prénom, date de naissance et de décès), même si aucun reste n'a été retrouvé, dont les restes sont déposés à l'ossuaire, sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public.

## Article 5 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

1. **Recours gracieux**, conformément aux dispositions des articles L.410-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, il est possible de former un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze, Place Auguste Mallet – 30200 Bagnols-sur-Cèze. Ce recours doit être exercé dans un délai de **deux (2) mois** à compter de la date de notification du présent arrêté aux personnes auxquelles il se rapporte, ou à compter de sa publication s'agissant d'un tiers.
2. **Recours contentieux**, conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, l'arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes, dans un délai de **deux (2) mois** à compter de sa notification aux personnes auxquelles il se rapporte ou de sa publication s'agissant d'un tiers, ou à compter de la notification rejetant le recours gracieux. Le recours contentieux peut être déposé par voie dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 04 décembre 2025

Le premier adjoint

~~Pour le maire empêché ou absent~~

Par application de l'article L.2122-17 du CGCT  
Maxime COUSTON

